

Extrait d'acte de naissance

Affection de longue durée (ALD)

Définition de glossaire

Mis à jour le 16 janvier 2017 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Maladie grave et/ou chronique ouvrant droit à une prise en charge à 100 % par l'assurance maladie. Par exemple, diabète, cancer, mucoviscidose, infection par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH).

- Code de la sécurité sociale : article D160-4



***Mairie
de Nargis***

*1, rue de la Mairie
45210 Nargis*

02 38 26 03 04 accueil@mairie-nargis.fr